

Date : 04/04/2013
Pays : FRANCE
Page(s) : 9
Rubrique : La semaine
Périodicité : Hebdomadaire
Surface : 6 %

POLITIS
Politis



PROSTITUTION

Abrogation du délit de racolage passif

Le sénat a adopté, jeudi 28 mars, une proposition de loi de la sénatrice écologiste Esther Bonbassa visant à abroger le délit de racolage passif. La gauche a voté pour, l'UDI-UC s'est abstenue et l'UMP a voté contre. La loi de 2003, punissant de deux mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende le racolage, même passif, aurait augmenté la clandestinité des prostitué(e)s. Les socialistes ont soutenu la proposition de loi, sans enthousiasme. « Il ne faut pas voir dans ce texte autre chose qu'une réparation de ce qui a été mal fait », résume le président de la Commission des lois, Jean-Pierre Sueur. Le débat pour un texte global sur la prostitution ne fait que commencer.